

Règlement intérieur ski club Lislois, Les Amis de la Montagne

Objet :

Conformément aux statuts le règlement intérieur de l'association est proposé par le comité directeur et adopté en assemblée générale (article 16).

Il permet de préciser les règles de fonctionnement de l'association en intégrant les décisions prises par le comité directeur durant les réunions.

Il donne aussi les règles de fonctionnement de chaque commission.

Comptabilité :

Les dépenses faites par les membres actifs pour le compte du club et sur autorisation du bureau sont remboursés sur présentation d'une feuille de frais (imprimé disponible au club ou auprès du trésorier : voir exemplaire en annexe) avec les justificatifs joints. Sans justificatifs il n'est pas possible pour le trésorier d'effectuer comptablement un remboursement.

Les commissions sont dotées d'un budget annuel pour leur fonctionnement qu'il convient de ne pas dépasser. Les budgets sont décidés en comité directeur. Le montant non utilisé n'est pas reporté sur l'année suivante.

De même un projet est doté d'un budget décidé par le comité directeur. Le chef de projet rend compte de toutes les dépenses et respecte ce budget.

Les frais exposés par les bénévoles dans l'intérêt de l'association ouvrent droit à la réduction d'impôt. Ces frais doivent avoir été engagés dans le cadre de l'activité bénévole et en vue strictement de la réalisation de l'objet associatif. Ils doivent être dûment justifiés et avoir été constatés dans la comptabilité de l'association. Par ailleurs, le bénévole doit avoir renoncé expressément à leur remboursement. Rentrent dans cette catégorie :

- Les formations ainsi que les frais de déplacement sur la base du barème des impôts.
- La tenue des moniteurs du club.

Le club en tant qu'association sportive est habilité à accepter des dons. Il fournit un reçu ouvrant droit au donateur à une réduction d'impôt de 66% au titre de l'article 200 du CGI.

Les commissions de travail :

Des commissions de travail peuvent être constituées par décision du comité directeur.

Les commissions existantes sont :

- La commission moniteurs
- La commission des sorties
- La commission stage enfants
- La commission séjour adultes
- La commission matériel
- La commission informatique
- La commission évènementiel et communication

Fonctionnement des commissions de travail :

Les commissions ont délégation pour faire avancer les projets du Club en toute autonomie dans le cadre fixé par le Comité Directeur, selon les modalités détaillées ci-dessous. Elles rendent compte au comité directeur de l'avancement de leurs travaux régulièrement et sont dotées d'un budget qu'elles élaborent chaque année.

Si elles rencontrent des difficultés elles saisissent le comité directeur, lui exposent les solutions possibles pour permettre une décision collective.

Chaque printemps, chaque commission présente une feuille de route pour la saison suivante, afin qu'elle soit validée par le comité directeur, et que ses projets soient votés par l'assemblée générale.

Les budgets sont alors alloués par le comité directeur de début de saison.

Les commissions doivent se référer au règlement intérieur.

La commission des Encadrants

Cette commission a pour mission d'animer le groupe des Accompagnateurs et des Moniteurs (regroupés sous l'appellation Encadrants).

Elle est notamment chargée :

- de l'évaluation et de la validation de l'inscription aux stages fédéraux ;
- de donner au fil des saisons une assistance technique et pédagogique ;
- d'harmoniser la pédagogie du groupe des encadrants ;
- d'harmoniser les évaluations des niveaux des adhérents ;
- d'animer des sessions théoriques en salle ;
- de faire part des évolutions pédagogiques de la FFS ;
- d'appliquer la charte encadrants (en annexe) ;
- d'organiser et d'animer les séances sport-santé pour les adhérents.

La mission première de cette commission est d'harmoniser la pédagogie du groupe des moniteurs permettant aux adhérents d'avoir une continuité pédagogique.

Règlement intérieur ski club Lislois, Les Amis de la Montagne

La commission des sorties

Cette commission a pour mission de gérer les Sorties sur une journée.

Elle est notamment chargée :

- de faire des propositions au CODIR du prix des sorties à venir ;
- de l'édition du planning des sorties pour validation par le CODIR ;
- du lancement des sorties le samedi ou le dimanche ;
- du choix de la station pour les sorties ;
- de la réservation du transport ;
- de la réservation des forfaits ;
- de la constitution des groupes de ski ;
- de la récupération des paiements quand non dématérialisés ;
- du bilan financier en suivant chaque sortie ;
- d'assurer une présence lors des permanences du samedi ;
- de l'annulation d'une sortie (voir ci-dessous) ;

Prix des sorties

Le prix des sorties pour les mineurs et les adultes est revu chaque année par la commission sur la base des comptes de l'année précédente, et qui en fait la présentation au CODIR pour validation.

Annulation des sorties

Suivant des conditions météo trop défavorable une annulation pourra être faite la veille de la sortie.

Si le nombre d'inscrits ne permet pas de réserver un car, le club pourra proposer un covoiturage ou un transport en bus 9 places.

Relation avec les stations

La commission des sorties prend contact avec les stations avant le début de la saison pour obtenir les devis des tarifs de groupe.

Gestion des cartes et traçabilité

Les cartes de réduction sont achetées en début de saison. Le nombre de cartes nécessaires est calculé sur la base de l'exercice de l'année précédente.

La gestion de ces cartes est confiée à la commission sortie qui doit être en mesure de les tracer.

Le prêt de ces cartes à l'encadrement du ski club peut se faire mais le paiement doit impérativement être récupéré et géré par la commission des sorties

Règlement intérieur ski club Lislois, Les Amis de la Montagne

La commission du stage des enfants

Cette commission doit organiser le stage enfant.

Elle gère aussi les sélections, inscriptions et remontées vers l'organisateur du stage d'initiation à la compétition organisé par le Comité Ski Départemental du Gers.

Elle est responsable de la tenue du budget qui lui est alloué par le comité directeur, conformément au budget général voté en Assemblée Générale, pour chacune de ces deux activités.

Pour le stage, le choix du lieu, du prix proposé aux adhérents, du nombre de moniteurs pour l'encadrement, de l'organisation des inscriptions, des activités complémentaires, relèvent de la commission.

Un état de l'avancement de ces projets annuel est fait à chaque réunion du comité directeur jusqu'à réalisation.

Si des évolutions dans le déroulement de ces activités ou des difficultés d'organisation sont rencontrées la prise de décision finale revient au comité directeur.

Le stage enfant en quelques chiffres actuellement :

- 25 enfants dans un même lieu
- 1 moniteur pour 5 enfants
- Un projet pédagogique élaboré en 2016 qui sera retravaillé en 2026
- Un entraînement et une compétition en activité complémentaire sous réserve de disponibilité dans le calendrier de la saison
- Les enfants sont sous la responsabilité de l'encadrement 24h/24 pendant le stage

La commission du séjour des adultes et autres sorties de plus d'un jour

Cette commission doit organiser une semaine de ski pour les adultes et proposer un encadrement pour les niveaux les plus faibles. Les autres groupes skieront de manière autonome et sans encadrement.

Elle est aussi en charge d'organiser les sorties de plus d'un jour, type Week-end familles.

Elle est responsable de la tenue du budget qui lui est alloué par le comité directeur, conformément au budget général voté en Assemblée Générale.

Le choix du lieu, du prix proposé aux adhérents, du nombre de moniteurs pour l'encadrement, de l'organisation des inscriptions, des activités complémentaires, relèvent de la commission. Un état de l'avancement de ce projet annuel est fait à chaque réunion du comité directeur jusqu'à réalisation.

Règlement intérieur ski club Lislois, Les Amis de la Montagne

Si des évolutions dans le déroulement de ces activités ou des difficultés d'organisation sont rencontrées, la prise de décision finale revient au comité directeur.

Le stage adulte en quelques chiffres actuellement (2026) :

- 40 à 50 personnes en un même lieu ;
- 1 moniteur pour 6 à 8 personnes ;
- Une journée plus libre en milieu de séjour ;
- Prestation en centre de vacances négocié en période creuse (janvier).

La commission communication

Missions principales

La commission communication est notamment chargée :

La commission matériel

Cette commission a pour mission de gérer le magasin de matériel de ski et d'entretien du ski club.

Elle est notamment chargée :

- de l'entrée et de la sortie du matériel durant la saison ;
- de la récupération du matériel loué en fin de saison ;
- du tri et de la réparation du matériel en fin de saison ;
- de la prévision budgétaire d'achats de matériel ;
- de l'achat de matériel suivant budget alloué ;
- de la révision des prix des locations et des réparations des skis ;
- du réassort des consommables et outils pour l'entretien du matériel.

Évolution du parc et Budget

La commission veille au renouvellement du matériel de location afin d'avoir un parc attractif pour la location.

L'amortissement des skis et des chaussures est calculé sur 4 à 5 années.

Le parc locatif, skis et chaussures, le plus couramment loué doit autant que possible être maintenu à 7 à 8 ans d'ancienneté. Pour se faire, un réinvestissement du tiers du montant des locations est à réaliser chaque année.

L'achat de matériel se fait à la période des soldes de fin de saison d'hiver.

Le déstockage du matériel ancien et sa revente sont gérés par la commission. Le fruit de la revente est réinjecté dans la comptabilité du club.

Entretien du matériel

En fin de saison après un tri des skis, les réparations courantes des skis sont faites au club et les plus conséquentes sont envoyées à un prestataire et suivies par la commission.

Règlement intérieur ski club Lislois, Les Amis de la Montagne

Pour assurer les réparations des skis des commandes de produits sont passées suivant besoins.

Des réparations de matériel appartenant aux adhérents peuvent être faites tout au long de la saison suivant une grille de prix proposée chaque année par la commission et validée par le CODIR.

La commission informatique

Elle a pour objet :

- La maintenance et évolution de l'outil informatique du club.
- La maintenance et évolution du matériel.

La commission évènementiel et communication

Pour l'évènementiel, elle a pour rôle l'animation et la mise en place de :

- Le forum des Associations (OIS, septembre).
- Le repas d'ouverture du Club (octobre)
- La foire de la Saint Martin (novembre).
- La galette des Rois (janvier)
- Le repas offert en station (mars)
- La remise des décorations avec apéritif dinatoire (Juin)
- Les évolutions de cette thématique (Foire, marchés, autres)

Pour la communication, elle est notamment chargée :

- De la création, de la diffusion et de la mise à jour des supports de communication du club (affiches, flyers, newsletters, publications numériques, etc.).
- De la promotion des activités, événements et séjours organisés par le club.
- De la communication auprès des adhérents concernant la vie associative.
- De la valorisation des actions menées par les différentes commissions.
- Des relations avec la presse locale, les partenaires, sponsors et collectivités.
- Du respect de la cohérence et de l'image du club.
- Du développement et de l'animation de la boutique.

Supports de communication

Les outils de communication utilisés par le club peuvent notamment être :

- Supports numériques (Site internet, Réseaux sociaux, Newsletter, Messageries et groupes d'information) ;
- Communication directe (Réunions, Permanences et événements) ;
- Partenariats et médias (Presse locale, Sponsors et partenaires, Collectivités locales).

Règlement intérieur ski club Lislois, Les Amis de la Montagne

Gestion et validation des communications

Les supports officiels du club sont administrés uniquement par les personnes désignées par le Comité Directeur.

Toute communication engageant officiellement l'image du club doit respecter la charte de communication (voir annexe) et doit, si nécessaire, être validée par le bureau ou le Comité Directeur.

La commission veille également au respect du droit à l'image et des règles de diffusion des données personnelles des adhérents.

Budget

La commission communication dispose d'un budget annuel validé par le Comité Directeur, conformément au budget général voté en Assemblée Générale.

La boutique du Club

Le but est de développer une petite boutique textile et accessoires aux couleurs du club, afin de créer une vraie dynamique de groupe et renforcer l'esprit club.

Ce n'est pas seulement de vendre des produits, mais de créer un sentiment d'appartenance et une identité visuelle forte autour du club.

Que les tous les bénévoles et adhérents (parents, enfants, ados, adultes, seniors...) puissent porter les couleurs du club aussi bien pendant les sorties ski, les stages, événements locaux ou dans la vie quotidienne.

Idées de produits :

- Sweats
- T-shirts
- Bonnets
- Casquettes
- Chaussettes de ski
- Tours de cou
- Ecussons / patches
- Porte-clés
- Stickers
- ...

Cette boutique deviendra un vrai outil de communication et de fédération autour du ski club lislois.

Elle permettrait de moderniser l'image du club, créer du lien entre les adhérents / bénévoles et développer une identité commune forte et visible.

Règles du fonctionnement du club

Ouverture du club

Le club est ouvert le samedi dès début octobre (pour inscriptions et location), puis toutes les veilles de sorties, le matin de 10h00 à 12h00 si c'est un samedi, de 18h00 à 19h00 si c'est un vendredi (pour inscriptions, location, remplacement, entretien), durant la saison, puis encore le samedi aux mêmes horaires jusqu'à fin avril (pour le retour des locations).

Règlement intérieur ski club Lislois, Les Amis de la Montagne

Adhésion au club

L'adhésion au Club consiste à payer une cotisation annuelle, et permet :

- de louer du matériel ;
- de participer aux séances de sport-santé ;
- d'accéder au car pour se rendre en station (accompagnant non skieur, randonneur).

Licence de ski

La prise d'une licence comprend les garanties « licence carte neige » proposées par la Fédération Française de ski. Un choix de couverture d'assurance est proposé.

Location du matériel

Vous avez effectué une location de matériel, vous trouverez ci-dessous ce que ce contrat implique :

- Après une sortie les carres des skis doivent être essuyées pour éviter la corrosion ;
- Les chaussures doivent être stockées fermées dans une pièce tempérée permettant le séchage ;
- Vous pouvez changer de matériel en passant au club les veilles de sorties ;
- Vous pouvez faire réviser votre matériel si nécessaire ;
- Le matériel sera remplacé sans frais en cas de casse en utilisation normale ;
- Le matériel sera facturé en cas de casse lors d'une utilisation non appropriée ;
- Le matériel sera facturé en cas de perte ou de vol ;
- Le retour du matériel se fait le samedi matin en fin de contrat suivant information donnée ;
- En cas de non-retour de matériel le club encaissera le chèque de caution ;

Sorties du dimanche avec le club

- inscriptions aux sorties via le site ou l'application SPORTSREGIONS ;
- départ du car à 7h00 place Compostelle ;
- distribution des forfaits dans ou à la descente du car (selon station) ;
- pour les inscrits départ pour les cours jusqu'à 12h30 ;
- déjeuner ;
- pour les inscrits reprise des cours à 14h00 ;
- pour les mineurs non accompagnés, reprise du ski encadré à 14h00 ;
- retour au car pour 16h00 ;
- départ du car à 16h30 (sauf animation spéciale) ;
- arrivée 19h00 / 19h30 ;

Règlement intérieur ski club Lislois, Les Amis de la Montagne

Pour participer aux sorties, vous devez vous inscrire et indiquer votre méthode de règlement sur le site SPORTREGIONS jusqu'au *jeudi soir minuit précédant la sortie*. Suivant les places disponibles une prolongation des inscriptions pourra être faite.

Les cours sont dispensés le matin et l'après-midi pour ceux qui se sont inscrits. Les mineurs qui ne sont pas en cours l'après-midi sont repris en charge par les parents ou une personne majeure responsable (autorisation parentale écrite).

Les mineurs de plus de 15 ans non accompagnés doivent fournir une autorisation parentale et sont encadrés pour la journée sans exception.

Les cours de ski sont assurés pour les enfants à partir de l'âge de 6 ans.

Le port du casque est obligatoire pour les mineurs et fortement recommandé pour les adultes.

Les cours (facultatifs) de ski sont assurés par nos moniteurs diplômés, titulaires du 1° ou 2° de la F.F.S.

Il faut être présent devant la MJC place du foirail (place Compostelle) à 6h45mn pour le chargement du ou des cars, l'heure de départ pour les sorties est fixée à 7h00 précise. Un arrêt est possible selon demande à Lombez.
L'heure de retour est aux environs de 19h / 19h30 en fonction de la station.

En cas d'absence à une sortie réservée et payée, il ne sera remboursé que le forfait ski.

Le choix des stations, annoncé pour la saison, peut évoluer en fonction de l'enneigement, des conditions climatiques, de l'affluence, des tarifs.

Note :

Les adhérents majeurs non encadrés par le club et qui profitent des infrastructures de la station doivent respecter les règles de la station, à savoir, respect du signallement et des consignes de sécurité. Se renseigner auprès du personnel de la station pour connaître les conditions de pratique du ski en toute sécurité (Météo, risque d'avalanche, fermeture de certaines pistes, hors-piste ...). Le club de ski ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des fautes ou erreurs commises par ces adhérents.

Règlement intérieur ski club Lislois, Les Amis de la Montagne

Organisation du stage enfants et ados

Fidèle à nos habitudes, nous vous proposons un stage de ski intensif pour les enfants et adolescents pendant les vacances scolaires d'hiver. Il se déroulera dans une station de ski choisie par la commission stage enfant, du dimanche au vendredi soir inclus, en pension complète, remontées mécaniques et cours intensifs de ski compris. Il sera encadré 24h/24h par nos moniteurs diplômés de la F.F.S.

Le dossier d'inscription devra être impérativement retourné au club dûment rempli et accompagné du règlement d'acompte avant la date définie sur le bulletin d'inscription. Le solde de séjour devra être acquitté avant le départ.

Toute demande de candidature incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte.

